



Règlement des cours privés

Préambule

Nos cours privés sont dispensés par des moniteurs brevetés. Ils ont pour but l'apprentissage ou le perfectionnement dans une ou plusieurs nages en fonction des demandes.

Période et durée des cours

Ils se déroulent toute l'année hors vacances scolaires et fermetures de la piscine. Les cours doivent obligatoirement être pris sur des semaines consécutives. À la fin du forfait (au plus tard avant la fin du dernier cours), vous devez impérativement prendre contact avec notre secrétariat si vous souhaitez continuer les cours au même créneau horaire.

Inscriptions

Il est obligatoire de remplir le formulaire d'inscription qui se trouve sur notre site internet : www.aspicoss.ch/cours-prives, et de nous le faire parvenir par courriel. Dès réception de celui-ci, nous prendrons directement contact avec vous afin d'agender les cours. Votre inscription est définitive dès que le paiement est effectué. Lors de votre premier cours, le moniteur vous accueillera au bord du bassin à l'heure fixée.

Pour les enfants, les cours sont donnés à partir de 4 ans révolus sans exception.

L'enfant doit au minimum être capable de suivre le cours sans ses parents.



- 2 -

Annulation et/ou reports des cours

Vous pouvez annuler un cours 24 heures à l'avance par SMS sur le no. du moniteur ou en nous appelant au secrétariat pendant les heures d'ouverture du bureau. Passé ce délai, le cours sera comptabilisé.

En cas de fermeture de la piscine et/ou d'annulation du cours de la part de l'ASPIC, votre cours sera reporté à la suite des dates déjà agendées.

Les cours ne sont pas transmissibles.

Modalités de paiement

Les cours doivent être payés à l'avance à notre réception. ~~avant leurs débuts.~~ Nous acceptons les paiements en espèce, par carte et par twint. Il n'est pas possible de payer sur facture. Les forfaits comprennent l'entrée à la piscine, mais pas le prix de la carte à puce réinscriptible facturée à CHF 5.- en sus. Si vous possédez déjà une carte vide de tout forfait, vous pourrez la présenter lors de votre achat à notre secrétariat. En cas de perte de la carte initiale, la nouvelle carte sera facturée CHF 5.-. Les cours manqués sans raisons valables (certificat médical) ne seront pas remboursés. Les cours manqués sous certificat médical seront déplacés à la suite du forfait.

Matériel et effets personnels

Lors de vos cours privés, vous devez être en tenue de bain, avoir un linge, des lunettes ainsi qu'un cadenas pour les casiers des vestiaires. En cas de perte de vos objets personnels, une armoire d'objets trouvés est à votre disposition à l'entrée piscine, à côté de l'automate.

- 3 -

Les objets de valeur (montres, bijoux, clés,...) sont conservés au local garde-bains. Les propriétaires peuvent les retirer auprès du personnel chargé de la surveillance de la piscine contre présentation d'une pièce d'identité. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de vols ou de pertes.

Règles d'hygiène

Les chaussures sont interdites dans les vestiaires et aux abords de la piscine. Les claquettes à l'usage exclusif de la piscine sont autorisées. Vous devez impérativement vous être douché avant d'accéder aux bassins. La nourriture est interdite dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine. Une gourde avec de l'eau est autorisée.

L'inscription au-x cours vaut comme acceptation du présent règlement.

Version du 06.09.2023